

## **Les changements climatiques : une « chance » pour les territoires ruraux de l'Est de la France ?**

Axel Othelet – Docteur en sociologie, directeur d'Alterre Bourgogne Franche-Comté

Les épisodes du début de l'année 2022, marqués par de multiples inondations dans le Sud-Ouest et le Sud de la France<sup>1</sup>, ainsi que la sécheresse entamée au printemps dans de nombreux départements du Sud-Est, démontrent un signal supplémentaire des changements climatiques en cours. Alors que les conclusions du dernier rapport du GIEC, sorti à l'été 2021 insistent sur l'ancrage et le développement des changements climatiques pour les décennies à venir, la question de l'adaptation des territoires va devoir se poser avec une acuité plus forte.

Dans ce contexte, au-delà de la question des réfugiés climatiques annoncés au plan mondial aux alentours de 420 000 millions dans le scénario le moins optimiste du GIEC, la question des mouvements intra-pays peut être également un paramètre à intégrer dans les analyses.

Et bien qu'il soit difficile d'appréhender finement les périodes et les lieux précis qui seront impactés le plus fortement, nous observons tout de même les tendances qui se dessinent.

Par ailleurs, la crise sanitaire rencontrée depuis plus de deux années dans notre pays a conduit à observer des mouvements de population des villes vers les espaces ruraux montrés par plusieurs auteurs à ce jour<sup>2</sup>. Ce processus accélérant un changement de fond basé sur la recherche d'un autre sens dans sa vie professionnelle et familiale.

Dans ce prolongement, peut-on y adjoindre une analyse plus prospective sur d'autres mouvements liés aux changements climatiques ?

Loin de l'idée d'ajouter une question angoissante à l'éco-anxiété ambiante, se plier à un exercice de prospective en la matière conduira, au contraire, les territoires d'accueil à être mieux préparés et à penser cet accueil comme une chance et non une contrainte.

Prenons le cas des 2 régions du nord-est de la France : le Grand Est et la Bourgogne Franche Comté. Evidemment, ces régions, comme toutes les régions françaises seront impactées par les changements climatiques. Toutefois, leur climat tempéré devrait leur permettre de s'adapter un peu plus facilement que les territoires de bord de mer qui devront assumer en plus la montée des eaux par exemple.

De ce point de vue, ces régions, aux potentialités inégales, pourraient tirer un certain profit à intégrer cette question dans leurs démarches prospectives, au premier rang desquelles figure le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

### I. Une nouvelle interpellation des disparités territoriales

Penser les mutations territoriales au regard des changements climatiques à venir est un exercice difficile en ce qu'il demande de changer la manière d'observer. Si nous retenons un indicateur comme

---

<sup>1</sup> Certains territoires ont même été touchés deux fois en un mois.

<sup>2</sup> Vincent Grimault, « La Renaissance des campagnes », Seuil, 2020 ; Claire Desmares-Poirrier, « l'exode urbain – Manifeste pour une ruralité positive », Terre vivante, 2020.

celui du taux de vacance des logements par exemple, nous voyons que celui de la région Grand Est se situe à 9,3 %<sup>3</sup> (8 % au plan national) avec des différences marquées entre la Haute-Marne et la Meuse (11,7 %) et l'Eurométropole de Strasbourg (7,4 %). Pour la région Bourgogne Franche-Comté, le taux se situe à 9,9 %<sup>4</sup> avec là aussi des différences importantes entre le département de la Côte d'Or avec 8,3 % et celui de la Nièvre, dont le taux de 13,5 % est le 3<sup>ème</sup> plus important de France.

Avec des projections de stagnation, voire de baisse démographique pour la Région Grand Est et des soldes naturels de -0,4 % pour la Meuse et -0,5 % à l'horizon 2050<sup>5</sup>, nous pouvons entrevoir l'intérêt pour les territoires ruraux de l'accueil de nouvelles populations. Encore faut-il se questionner sur les contours de cet accueil ? Questionnements bien connus des développeurs locaux. Accueillir est une chose, développer des conditions d'accueil en matière d'emplois, de services divers, d'infrastructures, ... en est une autre.

De ce point de vue, si nous croisons un autre indicateur qu'est celui du taux de chômage, nous observons que celui de la région Grand Est (7,7 %) se situe peu ou prou au niveau de celui de la France métropolitaine, tandis que celui de la Bourgogne Franche-Comté, est en dessous avec 6,8 %<sup>6</sup>. Une des régions qui sera impactée fortement par les changements climatiques, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, présente en revanche le plus fort taux de chômage de France avec 9,4 %. En forçant volontairement le trait, nous pourrions émettre l'hypothèse qu'un habitant d'une région attractive par le phénomène d'héliotropisme, mais dont le climat est en train de se dégrader, présentant de plus des difficultés à accueillir correctement une nouvelle population sans proposer d'emploi suffisant, peut commencer à se questionner sérieusement sur une éventuelle migration. Par ailleurs, dans la région voisine, nous pouvons nous demander si l'accueil de 10 000 habitants environ de plus par an, dans une ville comme Toulouse sera encore possible. Aura-t-elle encore les capacités d'absorption d'une telle population dans les années à venir ?

A contrario, des régions moins attractives à ce jour peuvent éventuellement inverser la donne. Toutefois, dans un tel cas de figure, si les déplacements de population devaient être massifs, quelles seraient les capacités réelles d'accueil des territoires de nos deux régions citées ?

## II. Les conditions d'accueil

### a) L'emploi et le développement économique

Nous avons vu que les taux de chômage des régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté ne sont pas les plus élevés en France. Néanmoins, les mutations engendrées, probablement par les changements climatiques, pourraient avoir une incidence non négligeable sur cette question. Au-delà des mutations économiques en débat, au nom de la transition écologique qui « *risque de rendre obsolètes ou « non souhaitables » un certain nombre de secteurs et de métiers* » comme le suggère l'économiste Aurore Lalucq<sup>7</sup>, il sera question de réinterroger profondément la structure des emplois de demain. En effet, cette transition « *sera créatrice de nouveaux emplois dans de nouveaux secteurs. C'est donc une réflexion globale qu'il faut mener afin d'accompagner la transition des travailleurs non*

---

<sup>3</sup> L'atlas du logement et des territoires – Banque des territoires – Edition 2020

<sup>4</sup> La vacance des logements : un enjeu de plus en plus important en Bourgogne Franche-Comté – DREAL BFC – n°142 – 01/2021

<sup>5</sup> Des perspectives de croissance démographique peu favorables – Anh Van Lu, Flora Vuillier – Devillers, INSEE analyses Grand Est, n°45, 22/06/2017

<sup>6</sup> CESER Grand Est : 20 indicateurs pour décrypter le Grand Est – 12/2021

<sup>7</sup> Aurore Lalucq : « Reconquête – au nom de l'intérêt général », Les petits matins, 2020, p. 59

*seulement au niveau individuel, mais aussi à l'échelle d'un site industriel, d'un secteur d'activité ou d'un territoire* »<sup>8</sup>. Mieux cette évolution sera préparée en amont et mieux les territoires s'adapteront aux nouvelles données. Dans ce contexte, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et ceux du développement rural ont déjà expérimenté et continuent d'accompagner des activités économiques locales pour demain, au premier rang desquelles se trouvent les expérimentations « 0 chômeur longue durée » passées à 28 territoires au plan national depuis début juin 2022<sup>9</sup>. Mais sans doute, les innovations technologiques et sociales ne suffiront pas. Dans des surfaces territoriales réduites avec une population plus importante, l'équation ne devrait-elle pas se résoudre par la solution du partage ? Et précisément, la question du partage du travail aura une acuité toute particulière. Autour de l'économiste et innovateur social, François Plassard, une expérimentation portant sur une nouvelle forme de conception du travail a été menée en ancienne région Rhône-Alpes de 1994 à 1996. L'idée était simple et avait cette double ambition de partager réellement le travail, tout en prenant de la distance avec cet objet et de remettre la question de l'engagement citoyen au centre des préoccupations.

Pour résumer, Jean a un travail à temps plein et souhaite développer d'autres activités mais en a peu le loisir, il décide donc de se mettre en temps choisi. Ainsi, son emploi passe à mi-temps soit sur une comptabilisation annuelle (6 mois au travail et 6 mois en temps choisi) ou hebdomadaire (2 jours et demi au travail et 2 jours et demi en temps choisi). Il libère ainsi une partie de son temps de travail pour une personne jusque-là sans emploi, Jacques. Jacques retrouve donc une filiation, un sens, tout en redevenant cotisant au système de protection sociale. Jean qui a volontairement libéré une partie de son poste reçoit en compensation un chèque de temps choisi (financé à l'époque par la DRTEFP, aujourd'hui la DREETS, le Conseil régional et l'Europe). Ceci étant rendu possible par l'activation des dépenses passives du chômage en versant moins, voire plus d'allocations à Jacques nouvellement en poste. En conséquence, Jean peut s'investir dans une mission sociale, humanitaire, culturelle et ainsi considérer se rendre utile à la société, alors que son temps contraint de travail à temps plein ne lui permettait pas cet engagement.

Le slogan évocateur de cette expérimentation en disait long sur le changement de paradigme envisagé : « *avec le temps choisi, je ne dirais plus ce que je fais dans la vie mais ce que je fais de ma vie* ». Il s'agissait dans cette période d'engager clairement le débat sur la réduction du temps de travail dans une visée à la fois émancipatrice, pour une société du temps libéré, et pour un réel partage du travail.

Repenser cette question à l'horizon des mouvements de population peut s'avérer particulièrement fécond dans le contexte décrit.

## b) L'habitat

Autre secteur qui sera inévitablement impacté : l'habitat. À l'heure où les questionnements d'anticipation du zéro artificialisation nette (ZAN) se posent à l'horizon 2050<sup>10</sup>, l'équation de l'accueil dans des espaces qui vont progressivement se réduire, risque de devenir également difficile à résoudre. Là encore, l'étalement ne pourra demeurer la solution dans un pays qui a perdu 7,7 % de terres agricoles en 40 ans<sup>11</sup>. La préservation des terres agricoles sera un enjeu majeur pour nourrir une population en croissance. La solution sera peut-être à trouver dans les réhabilitations de l'ancien, la

---

<sup>8</sup> Ibid, p. 59

<sup>9</sup> Pour un regard assez large sur les différentes initiatives locales, l'ouvrage de Timothée Duverger : « utopies locales – les solutions écologiques et solidaires de demain », les petits matins, 2021 est assez éclairant.

<sup>10</sup> Objectif fixé par la loi climat et résilience d'août 2021

<sup>11</sup> Sols agricoles : une perte de 7,7 % depuis 1982, Delphine Jeanne, Terre-net Média, avril 2021

réduction des dents creuses. Autant de politiques bien connues des urbanistes et soutenues par les dispositifs de revitalisation des centres-bourgs.

De façon complémentaire à ces actions concrètes, la prospective doit également nous amener à penser le partage, à l'instar du temps choisi.

Pour Pia Mamut<sup>12</sup>, chargée de recherche à la chaire de relations internationales et de développement durable à l'Université de Münster, la limitation du nombre de M<sup>2</sup> par habitant va devenir une des solutions clairement à envisager. Ses estimations se situent aux alentours de « *14 mètres carrés minimum à 20 mètres carrés maximum pour une personne seule et 40 à 80 mètres carrés pour un ménage de 4 personnes* ». Cette maximisation des espaces est à mettre en parallèle des effets escomptés sur l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. Secteur d'activité qui participe à l'augmentation des gaz à effet de serre et, *in fine*, au réchauffement climatique. La réduction des surfaces, combinée à la rénovation énergétique des bâtiments permettrait de se mettre en phase avec l'objectif de l'Union Européenne de réduire de 55 % les émissions de GES en 2030.

Evidemment, cette approche ne pourra se traiter sans un vaste processus démocratique et de profonds changements culturels dans le rapport à la propriété. Il s'agit à cet endroit de mutations lentes qui ne pourront être intégrées progressivement que dans les territoires qui les auront anticipées plus tôt. Les départements dont les taux de vacance sont importants, comme évoqué plus haut, ont cette opportunité de faire de ce sujet un atout de développement.

#### c) Les effets induits

Parallèlement à la question économique et urbanistique, d'innombrables effets induits découleraient de ces mouvements de population vus sous l'angle du re-développement des territoires ruraux. Mobilité, vie sociale et des écoles, création de zones maraîchères... le retour au local est sans doute une formidable opportunité pour de multiples territoires.

Redessiner les contours de nos vies, des formes de socialités, de nos rapports au proche et au lointain, des différences culturelles, des modes de consommation, tout en permettant aux politiques publiques de repenser leurs actions n'est-il pas un vaste projet de société construit sur un nouveau récit ? Clairement, ce projet devra s'imaginer sous l'angle d'une démocratie locale renouvelée. De ce point de vue, les expériences menées dans de nombreux territoires du Grand Est et de la Bourgogne Franche-Comté pourront utilement servir d'expériences inspirantes pour poursuivre les chemins empruntés de la transition écologique et de la participation des habitants. Toutefois, le travail d'accompagnement à mener sera essentiel pour permettre aux acteurs locaux de changer de regard sur les évolutions à venir. Nous observons en effet dans plusieurs territoires ruraux, en déprise de ces régions, des formes de repli<sup>13</sup> qui ne vont pas dans le sens de l'ouverture induits par les effets inévitables du réchauffement climatique sur les mouvements de population. Au final, nous pourrions dire que se préparer pour mieux anticiper est une chance pour les territoires afin de repenser leur développement.

---

<sup>12</sup> Limiter les mètres carrés par personne pour réduire l'empreinte carbone des logements, cité par Clara Baeur – Babef, Euractiv France, mai 2021

<sup>13</sup> Formes bien montrées à travers l'exemple de la socialisation des jeunes ruraux de l'est de la France dans l'ouvrage de Benoît Coquard : « ceux qui restent – faire sa vie dans les campagnes en déclin », La Découverte, 2019